

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 30 octobre 2025

TABLE DES MATIÈRES

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Savoie

L'hon. M. Herron

ÉDUCATION

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

L'hon. C. Johnson

M. Lee

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. C. Johnson

L'hon. C. Johnson

HÔPITAUX

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

ENVIRONNEMENT

M. Coon

L'hon. M. LePage

M. Coon

L'hon. M. LePage

PAUVRETÉ

M. Monahan

L'hon. M^{me} Miles

M. Monahan

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bon après-midi.

[Traduction]

Madame la présidente, en ce qui concerne la majoration liée au coût du carbone, il semble que la première ministre ait trouvé le stylo qu'elle a perdu depuis un an. Elle a promis d'éliminer immédiatement la majoration liée au coût du carbone, Madame la présidente, et non un an plus tard. Lorsque nous en avons soulevé la question à la Chambre il y a un an, nous avons mentionné le risque encouru par les détaillants en raison de la mesure que proposait de prendre le gouvernement. Un an s'est écoulé, et rien n'a changé. Les mesures prises par le gouvernement actuel posent toujours un risque pour les détaillants. Les gens du Nouveau-Brunswick sont sortis perdants de la dernière année en raison de l'inaction du gouvernement actuel, et nous nous retrouvons dans la même situation. On dirait qu'on revit sans cesse le même scénario. Il s'agit d'un cauchemar qui recommence encore et encore. Pourquoi le gouvernement actuel a-t-il... Les parlementaires du gouvernement ont eu une année. Ils ont eu une année pour trouver une solution et changer leur approche. Pourquoi n'ont-ils pas changé leur approche à l'égard de la majoration liée au coût du carbone? Pourquoi mettent-ils toujours les petites stations-service en danger? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre, ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Notre gouvernement écoute les gens du Nouveau-Brunswick de partout dans la province, et nous les entendons nous parler des difficultés qu'ils ont à joindre les deux bouts. Notre gouvernement veut fournir de l'aide à cet égard. Nous faisons tout notre possible pour trouver des façons de rendre la vie plus abordable, notamment en appliquant une réduction de 10 % des factures d'électricité, en instaurant un plafonnement de l'augmentation des loyers, en gelant les évaluations foncières, en offrant des déjeuners dans les écoles et en rendant le vaccin contre le VRS gratuit pour les élèves.

Nous réduisons maintenant le prix de l'essence de 8,24 ¢, une mesure contre laquelle les gens de l'autre côté de la Chambre ont voté. Ils ne voulaient pas que les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent de l'aide, mais nous accordons la priorité aux gens, et c'est ce que nous avons fait.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Les gens du Nouveau-Brunswick ressentent-ils une différence à la suite des mesures qu'a prises le gouvernement actuel? Pas du tout. Madame la présidente, la première ministre actuelle s'est piégée elle-même avec sa promesse irréfléchie d'éliminer la majoration liée au coût du carbone. La

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

taxe nous a été imposée par ses maîtres du gouvernement fédéral. Cette promesse politique ne fera qu'entraîner la fermeture de stations-service, nuire aux petites entreprises et rendre l'essence moins accessible pour tout le monde, surtout dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Au lieu de nuire aux petites entreprises et de provoquer la fermeture de stations-service, le gouvernement pourrait réduire la portion provinciale de la taxe sur l'essence et ainsi améliorer l'abordabilité pour les gens du Nouveau-Brunswick. La première ministre actuelle pourrait-elle expliquer pourquoi elle préfère voir des stations-service fermer plutôt que de modifier son approche et de livrer autrement l'abordabilité qu'elle a promise? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente, et voilà. Enfin, la vraie politique fait son apparition. Les gens d'en face voulaient jeter le blâme sur le gouvernement fédéral. Quelqu'un se souvient-il du nom Outhouse? La stratégie a toujours consisté à prononcer le plus souvent possible les mots « taxe sur le carbone » à la Chambre, et les gens d'en face ont créé la majoration liée au coût du carbone pour continuer à le faire. Il s'agissait d'une mesure temporaire, en vigueur depuis trois ans. Les gens de l'industrie présentent maintenant des arguments convaincants démontrant qu'ils ont de véritables coûts à assumer. Nous éliminons donc la majoration afin qu'ils disposent d'un mécanisme leur permettant de se présenter devant la CESP et y plaider leur cause. Tout est en place pour qu'ils puissent faire exactement ce qu'ils veulent et déterminer le véritable coût qui découle de la réglementation sur l'assainissement de l'air au lieu d'avoir recours à une formule conçue pour permettre au groupe en question de continuer à parler du gouvernement fédéral et de la taxe sur le carbone. Voilà tout ce dont il était question. Tout cela n'a jamais eu d'autre but que la politique, et les gens d'en face semblent l'avoir oublié.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voici certains faits, Madame la présidente. L'abordabilité à la pompe a-t-elle été promise? Il n'y a aucune abordabilité à la pompe. Si les parlementaires du côté du gouvernement pensent un seul instant que le coût ne continuera pas simplement à être refilé aux consommateurs, eh bien, ils se racontent des histoires. Le gouvernement actuel n'a eu aucun mal à réduire les recettes provinciales en offrant une remise sur l'électricité. Toutefois, dans ce cas-ci, il préfère faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les gens de vivre, de se rendre au travail et de subvenir aux besoins de leur famille. Cesserez-vous d'attaquer les propriétaires de stations-service et de petites entreprises du Nouveau-Brunswick et rendrez-vous les achats à la pompe plus abordables comme vous avez promis de le faire? L'élimination de la taxe sur les carburants rendrait la vie des gens du Nouveau-Brunswick plus abordable. Respecterez-vous votre promesse en matière d'abordabilité, ou continuerez-vous à attaquer les petites entreprises et les stations-service de la province? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Je sais que le député d'en face veut que davantage de mesures d'abordabilité soient prises pour toute la population du Nouveau-Brunswick. Je sais aussi

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qu'il ne veut pas que les gens du Nouveau-Brunswick paient plus qu'ils ne le devraient. Les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre estiment que le coût de conformité au Règlement sur les combustibles propres devrait être fondé sur les coûts réels. Je sais que le député ne veut pas que les gens du Nouveau-Brunswick paient un coût plus élevé ou gonflé à cet égard. Ainsi, j'exhorte le député à appuyer le gouvernement actuel dans sa démarche visant à permettre aux demandeurs, c'est-à-dire le secteur, de se présenter devant la CESP et d'y démontrer leurs véritables coûts de conformité au règlement fédéral sur les combustibles propres, au lieu de faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick paient davantage.

Un élément qui nous a rendus réticents à continuer à utiliser la formule actuelle, c'est que le secteur n'a pas indiqué que les coûts prévus étaient insuffisants. Les gens paient probablement plus...

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci encore une fois, Madame la présidente.

[Traduction]

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, soit la CESP, l'organisme de réglementation indépendant de notre province, a depuis longtemps intégré la majoration à sa formule de prix justement pour assurer une transmission des coûts transparente et prévisible. Depuis l'entrée en vigueur des règlements, la commission affirme qu'il s'agit d'une mesure nécessaire. Malgré les preuves, le gouvernement Holt éliminera le calcul en question. Pourquoi ne prenez-vous pas en compte les données probantes, comme vous avez promis de le faire, et pourquoi ne trouvez-vous pas une autre façon de rendre la vie plus abordable, comme vous avez également promis de le faire? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, selon le processus approprié dans un cadre réglementaire, il incombe toujours aux demandeurs de démontrer leurs coûts. La majoration liée au coût du carbone initiale, au moment de son intégration à la loi, contournait les pratiques réglementaires habituelles. Au lieu de demander au secteur de faire le travail et de démontrer quels sont ses coûts de conformité au RPC, on a obligé la CESP à faire le travail au nom du secteur. Cela contourne les pratiques réglementaires habituelles.

Que ce soit pour l'électricité, les transporteurs routiers ou de l'essence, il faut toujours prouver ses coûts de conformité et ses coûts d'exploitation. C'est ainsi que le processus aurait dû se dérouler. La majoration liée au coût du carbone initiale n'aurait jamais dû faire partie de l'équation. Il aurait toujours dû revenir au secteur de comparaître devant la CESP et de plaider sa cause. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, les propos du ministre touchent directement au coeur de la question, n'est-ce pas? Sans le calcul en question, le Nouveau-Brunswick ferait figure d'exception, c'est-à-dire la seule province canadienne à obliger les fournisseurs à absorber les coûts fédéraux, ce qui provoquerait une importante distorsion du marché. Le ministre vient tout juste d'admettre que les demandeurs devront tenter de justifier leur position. S'ils ne peuvent pas le faire, comme nous le disons, ils perdront.

Les marchés de combustibles sont nationaux et liés entre eux. Les fournisseurs ne mènent pas leurs activités en vase clos. Si les détaillants et les grossistes du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas récupérer les coûts liés au RPC, ce qu'on nous dit être possible, eh bien, puisque ces coûts se situent en moyenne entre 7,5 ¢ et 9 ¢ le litre, leurs activités ne seront plus rentables. Des détaillants me disent qu'ils feront faillite dans deux semaines. Des gens perdront leur emploi. Des collectivités souffriront. Qu'avez-vous à dire aux détaillants menacés par vos politiques?

Manifestement, les détaillants ne croient pas pouvoir récupérer les coûts. Que peut faire le gouvernement pour dissiper les craintes?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, le député d'en face vient de laisser entendre que le coût de conformité au RPC est de 7,8 ¢ le litre. Je ne sais pas exactement sur quelles preuves il s'appuie pour établir le chiffre mentionné. Je pense que la pratique habituelle consiste en fait à se baser sur des éléments de preuve plutôt que sur une formule ésotérique qui n'était censée être en vigueur que pendant une courte période. Je ne pense pas que le député d'en face connaît le vrai coût de conformité au RPC, car il n'a pas vu les données. La CESP n'a pas vu les données. Selon moi, les gens du Nouveau-Brunswick veulent un processus clair et transparent leur permettant de comprendre pourquoi ils paient un montant de taxe additionnel sur leur carburant. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, il est clair que l'élimination de la majoration risque de causer des difficultés considérables au sein de la chaîne d'approvisionnement. Nous avons déjà vu la situation se produire. La CESP n'est pas un organisme partisan. Il s'agit d'un tribunal quasi judiciaire indépendant qui a été établi pour protéger les consommateurs au moyen d'une réglementation fondée sur des données probantes.

Depuis plus de deux décennies, la CESP gère une formule qui crée un équilibre entre la viabilité des fournisseurs et l'abordabilité à la pompe, en tenant compte des exigences fédérales — je sais que le ministre des Finances n'aime pas entendre cela — comme le RPC. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait permettre à la CESP de faire son travail et ne pas mettre en péril l'approvisionnement en minant la stabilité dont les gens du Nouveau-Brunswick dépendent. La première ministre s'engagera-t-elle à trouver d'autres

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

façons de réduire le prix de l'essence, comme elle l'a promis, au lieu de semer le chaos en raison de sa promesse politique imprudente? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je pense que nous faisons des progrès. Je suis tout à fait d'accord avec le député d'en face. Nous devrions permettre à la CESP de faire son travail.

ÉDUCATION

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. J'ai aujourd'hui des questions qui portent sur des sujets qui se chevauchent : la reddition de comptes, la transparence, les obligations envers les élèves et les dépenses. Le rapport du défenseur dénonce d'importants manquements du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans la communication des répercussions des compressions budgétaires, lesquelles ont entraîné des licenciements et, par la suite, à l'annulation de 14,6 millions de dollars des compressions prévues. Il est évident que le ministère a lui-même des problèmes en numératie.

Si la transparence et la reddition de compte radicales sont au coeur du programme du gouvernement en matière de gestion des affaires, ma question pour la ministre de l'Éducation est la suivante : Pouvez-vous expliquer clairement comment une si grave erreur s'est produite dans le budget? Des fonctionnaires seront-ils tenus responsables de la situation? Quelles mesures concrètes de reddition de compte seront prises pour prévenir, à l'avenir, des erreurs de communication et des revirements budgétaires, comme dans le cas des 14,6 millions de dollars?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Nous remercions le défenseur du Nouveau-Brunswick de son travail. Nous avons lu le rapport en détail. J'ai même eu une conversation avec lui pour clarifier tous les éléments comportant des nuances dans son rapport. Nous avons accepté ses recommandations et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec lui, le ministère et toutes les autres parties prenantes afin d'apporter plus de clarté au processus budgétaire. Merci.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Eh bien, Madame la présidente, en ce qui concerne le rapport du défenseur, je dirais que la province, particulièrement le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, a un solide mandat en matière d'inclusion scolaire, énoncé dans la politique 322, politique qui précise les exigences et les attentes relatives à l'inclusion scolaire dans toutes les écoles publiques de la province. Il s'agit d'une directive ministérielle, ce qui veut dire qu'elle lie à la fois les écoles et les districts.

Lorsqu'il est question d'éthique, des élèves et du budget, mes questions s'adressent à la ministre de l'Éducation. Comment les décisions relatives au financement s'harmonisent-

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

elles avec les obligations légales et éthiques de la province d'appuyer les élèves? Quelles mesures de protection sont en place pour protéger les apprenants vulnérables des retombées de faux pas budgétaires? Comment le ministère veillera-t-il à ce que les politiques sur l'inclusion scolaire soient adéquatement financées et ne soient pas compromises par une gestion budgétaire réactive?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Le gouvernement actuel est résolu à appuyer et à stabiliser les salles de classe en veillant à ce que les élèves disposent des ressources nécessaires pour apprendre à lire, à écrire et à jouer un rôle actif dans leur apprentissage... Cela a été notre engagement depuis le début, et nous travaillons avec les districts afin de déterminer la façon d'y arriver et de cibler les ressources, notamment par le recrutement de plus d'enseignants de soutien à l'apprentissage, d'assistants en éducation et...

(Exclamations.)

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Les mentors en gestion... Les mentors en gestion des comportements. Je suis désolée. J'ai été un peu distraite par des bruits provenant de l'autre côté du couloir, mais cela ne me détourne pas de l'objectif sur lequel nous nous concentrons, c'est-à-dire la stabilisation des salles de classe pour accroître les taux de littératie et de numératie et réduire l'absentéisme chronique. Merci.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je vais poursuivre au sujet des questions que j'ai déjà posées sur les obligations éthiques envers les élèves, de la reddition de comptes et de la transparence, et souligner que, hier, la ministre de l'Éducation a essayé d'employer mes mots pour répondre au chef de l'opposition. Elle n'a pas mentionné le reste de ma réponse dans sa déclaration ministérielle de mardi, dans laquelle j'ai dit :

en ce qui concerne les engagements du gouvernement, le programme de dîners à contribution volontaire, promis pendant la campagne électorale de 2024, n'a pas été oublié.

Imaginez ce que les élèves pourraient accomplir si le programme de dîners à contribution volontaire était en place, en plus du programme de déjeuners.

Voici ma question pour la ministre de l'Éducation : Hier, la ministre a délibérément présenté mes propos hors contexte. Toutefois, la ministre n'a-t-elle pas délibérément manqué à ses obligations envers les parents et les élèves lorsqu'elle a accepté et appuyé un programme de dîners à contribution volontaire promis pour septembre, mais toujours inexistant?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, j'aimerais bien avoir l'occasion de reprendre mon souffle.

Nous sommes très, très fiers du programme universel de petits-déjeuners que nous avons lancé.

(Exclamations.)

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Oui. Nous avons doublé l'accès, et le programme est universel. Il s'agit d'un grand pas vers l'avant. Les élèves ont le ventre plein. Ils commencent leur journée prêts à apprendre, et nous savons que cela aura une énorme incidence sur les taux de littératie, de numératie et d'absentéisme chronique. Les élèves se sentiront motivés à leur arrivée à l'école et ils seront prêts à apprendre et à se concentrer.

Bon, si quelqu'un dans la salle, d'un côté de la Chambre ou de l'autre, entend parler de défis dans une école de sa région, nous le prions de nous les signaler. Signalez-les à l'équipe de personnes qui peuvent vraiment trouver des solutions. Pensons aux enfants et à leur alimentation au lieu de faire de la situation une question partisane.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Mesdames et Messieurs les parlementaires. Mesdames et Messieurs les parlementaires.

HÔPITAUX

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais commencer par remercier toutes les personnes qui travaillent dans les urgences de nos hôpitaux au Nouveau-Brunswick. Je ne sais certainement pas comment elles trouvent la force de se lever le matin en sachant ce qui les attend chaque jour, compte tenu du surpeuplement. Elles sont surmenées, et on leur impose des demandes démesurées au quotidien.

Ma première question au ministre de la Santé concerne un problème qui a été porté à mon attention et qui s'est produit dans au moins un hôpital. Je veux savoir s'il est vrai que des hôpitaux se sont vu imposer des amendes par le prévôt des incendies en raison du surpeuplement.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je souhaite à nouveau la bienvenue au porte-parole d'en face. Nous sommes contents que vous soyez parmi nous pour poser de bonnes questions. Comme vous, je remercie les gens qui travaillent dans les urgences des hôpitaux. J'ai travaillé dans un service des urgences et les gens y travaillent tous pendant de longues heures. Parfois, leur travail est ingrat, et parfois, nous les remercions de l'accomplir. Je n'ai connaissance d'aucun règlement en lien avec le prévôt des incendies. Le prévôt des incendies impose des

Questions orales

mesures qui visent à créer un environnement plus sécuritaire. Au bout du compte, lorsqu'une personne a besoin de soins urgents, tout autre endroit est un environnement non sécuritaire.

Je n'ai connaissance d'aucun règlement de la sorte. Je ne m'attends pas à ce que la situation se produise. Il y a effectivement du surpeuplement dans nos urgences. La situation est sporadique. Nous travaillons très fort à le réduire. Je vous remercie de l'observation.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Par votre intermédiaire, je dirais au ministre de la Santé que je suis sûr qu'il examinera la situation pour vérifier qu'il est exact qu'aucun hôpital n'ait reçu d'amende en raison du surpeuplement.

Je sais ce que j'ai constaté dans deux ou trois urgences d'hôpitaux de notre province. Si des chiens, des chats ou des chevaux étaient alignés et entassés dans tous les recoins du bâtiment, vous savez, quelqu'un se présenterait pour les sortir de là. Je me suis trouvé dans deux ou trois hôpitaux où une annonce a été faite sur le haut-parleur indiquant que le service des urgences était surpeuplé. Dans l'un des cas, je crois qu'il y avait un surpeuplement de 400 %. Par votre intermédiaire, Madame la présidente, j'aimerais demander au ministre d'expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick ce que signifie le surpeuplement et ce qui se passe dans les hôpitaux quand une telle situation se produit.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de renseigner la Chambre du peuple. Parfois, le nombre de personnes qui se présentent au service des urgences est supérieur au nombre de personnes que nous pouvons prendre en charge dans un délai raisonnable. Parfois, la situation est tolérable. Les gens attendent un peu plus longtemps. Dans d'autres cas, l'environnement devient non sécuritaire, faute d'espace dans les couloirs, les lits et les salles d'attente ; nous devons donc invoquer ce qu'on appelle un code orange. Les patients qui ont déjà été admis à l'hôpital peuvent alors être transférés aux étages, sans égard au personnel disponible, puisqu'on estime qu'il est moins risqué, donc plus sécuritaire, pour eux de se rendre dans une partie de l'hôpital en sous-effectif que de se trouver au service des urgences, où le manque de personnel est encore plus grand. Le service des urgences gère des crises et prend en charge des personnes qui arrivent de la rue et ont subi un traumatisme. Au moins, aux étages, la situation est un peu plus stable. C'est un code orange. Cela arrive. Je souhaiterais que cela n'arrive pas. Cela reflète réellement à quel point nos urgences sont occupées. Merci beaucoup.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Je comprends bien pourquoi nous perdons 6 infirmières sur 10 infirmières que nous engageons. Je ne sais pas comment elles réussissent à tenir le coup chaque jour.

Ma question au ministre est la suivante. Je lui suis reconnaissant de sa réponse à l'égard du code orange. Habituellement, dans les hôpitaux où je me suis rendu, on disait simplement :

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le service des urgences est surpeuplé. Le personnel doit comprendre qu'il s'agit d'un code orange. On transfère alors les gens vers les étages. Eh bien, il n'y a aucune chambre disponible aux étages, sinon ces gens s'y trouveraient déjà. Voici ma question pour le ministre : Déplaçons-nous les patients du service des urgences aux autres étages pour qu'ils se retrouvent sur une civière dans le couloir, ce qui occasionne un engorgement de ces étages? Quel est le plan du gouvernement? De toute évidence, nous avons besoin d'un recrutement et d'une rétention nettement supérieurs à ce qui se fait actuellement.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que je suis content d'avoir l'occasion de parler des défis qui se posent. Oui, parfois, les patients sont dirigés vers des étages où il manque du personnel, mais nous travaillons très fort à y renforcer les effectifs.

Nous avons créé un certain nombre de places dans les programmes de sciences infirmières de nos universités. Nous avons une entente de maintien en poste pour faire revenir les infirmières. Les infirmières nous disent que l'environnement de travail est maintenant plus respectueux et plus attrayant.

Oui, 6 infirmières sur 10 ont quitté leur poste, non pas cette année, mais l'année dernière. Je dois rendre à César ce qui lui appartient. Même ce chiffre constituait une amélioration par rapport aux années précédentes. Il ne s'agit pas d'une statistique actuelle. Des infirmières prennent leur retraite. Nous ne pouvons empêcher cela d'arriver, mais nous pouvons fournir aux infirmières un milieu de travail plus sécuritaire et respectueux, et une meilleure rémunération. Nous agissons en ce sens, et je m'attends à ce que plus d'entre elles restent. Merci.

[Original]

ENVIRONNEMENT

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Vendredi après-midi, il y a deux semaines, le ministre de l'Environnement a publié une déclaration indiquant que 50 % des stations-service que ses inspecteurs ont examinées contrevenaient aux lois environnementales. Malgré les règlements stricts pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, l'automne dernier, une fuite de 189 000 L de diesel s'est produite, d'une manière ou d'une autre, au Murray's Irving sans être détectée. Si les règlements environnementaux avaient été respectés, le désastre ne se serait jamais produit. Avant que la situation ne dérape complètement, le ministère de l'Environnement aurait dû repérer le problème plutôt que de dépendre des clients, qui ont commencé à déceler un goût de pétrole dans l'eau potable.

Questions orales

Ma question au ministre est la suivante : Parmi les 50 % des stations-service qui ont échoué aux inspections récemment menées par ses inspecteurs, combien ont omis de surveiller les niveaux d'essence ou de diesel dans leurs réservoirs et d'en faire rapport au ministère?

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci de la question, Madame la présidente. J'aimerais simplement préciser un élément. Les inspections que nous avons faites depuis le mois d'avril, c'est-à-dire les 91 inspections, étaient des inspections additionnelles. Notre équipe fait en moyenne 2 200 inspections annuelles dans la province, lesquelles inspections portent sur des enjeux de protection de l'environnement.

Nous avons pris une mesure additionnelle pour nous assurer de la conformité des stations-services. La moitié d'entre elles étaient en contravention. Je vous dirais que la moitié d'entre elles avaient commis des contraventions d'ordre administratif. Je les ai nommées, mais je peux les répéter. Malheureusement, Madame la présidente, le sujet de la question du député ne figure pas dans mes notes. Il ne s'agit pas d'un sujet dont on nous a informés, mais je pourrai lui fournir une réponse au cours des prochains jours.

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Eh bien, il semble que l'application insuffisante des règlements pose un grave problème, tout comme, certainement, le manque de transparence concernant les inspections. On ne devrait pas avoir à attendre une catastrophe environnementale comme celle survenue à Woodstock pour faire en sorte que les stations-service respectent les lois environnementales de la province. Le ministre ne cesse de dire que la plupart des violations relevées par les inspecteurs étaient de nature administrative, mais, par exemple, ses propres statistiques montrent que certaines stations-service avaient des réservoirs souterrains non enregistrés — des réservoirs abandonnés. Il est impossible de gérer un réservoir non enregistré si l'on ne sait pas qu'il existe.

Comment pouvons-nous savoir si les réservoirs respectent les règlements environnementaux, des règlements conçus pour protéger l'eau potable des gens et même pour les prémunir contre les explosions et les incendies qui, par le passé, ont été causés, et peuvent encore l'être, par des réservoirs souterrains qui fuient? Le ministre peut-il nous dire combien de ces réservoirs abandonnés, ces réservoirs non enregistrés, ses inspecteurs ont découvert dans le sol?

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Il est dommage que le député d'en face n'ait pas pris la peine de me

Questions orales

poser ses questions à l'extérieur de la Chambre. Il s'agit vraiment de questions purement techniques auxquelles nous aurions facilement pu répondre par courriel ou par téléphone.

Je veux simplement m'assurer que le député d'en face et tous les gens du Nouveau-Brunswick comprennent la situation. Les inspections que nous faisons ont trait à la base. Les exploitants ont un permis d'exploitation et une stricte obligation de faire certaines choses et de ne pas faire certaines choses pour exploiter une station-service. La façon dont ils font leur rapport est surveillée chaque fois qu'ils présentent leur rapport au gouvernement conformément à leur permis d'exploitation. Chaque fois que leur exploitation entraîne une défaillance, nos inspecteurs sont là pour veiller à ce qu'elle soit corrigée. Voilà ce que nous visons. Voilà ce que nous ferons pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick.

PAUVRETÉ

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Le rapport *Bilan-Faim 2025* est tout simplement inacceptable. Près de 20 % des utilisateurs des banques alimentaires au Nouveau-Brunswick sont des gens qui travaillent. Il s'agit de personnes qui, malgré leur emploi à temps plein, ne parviennent plus à nourrir leur famille. Voilà la réalité sous le gouvernement Holt.

Depuis 2019, la fréquentation des banques alimentaires a augmenté de 45 %. Des organismes communautaires comme Nourrir NB se disent à bout de souffle. On nous parle de bénévoles épuisés, de dons insuffisants et de familles contraintes de choisir entre le chauffage et l'épicerie.

Pendant ce temps, le gouvernement Holt préfère parler d'excédents budgétaires et de prospérité économique. De quelle prospérité pouvons-nous parler lorsque des personnes à la retraite et des travailleurs doivent faire la file pour obtenir du pain et du lait? Quand le gouvernement actuel cessera-t-il enfin de s'autoféliciter et quand mettra-t-il en place un plan véritable de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face. Il ne fait aucun doute que les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés. Des pressions financières s'exercent. Nous avons lu le rapport sur le recours aux banques alimentaires. Le taux à l'échelle nationale a augmenté de 5 %, et je pense que le taux au Nouveau-Brunswick a augmenté de 0,5 %. C'est 0,5 % de trop. Nous le savons. C'est pourquoi le gouvernement met en oeuvre d'autres mesures pour favoriser l'abordabilité. C'est pourquoi nous créons des initiatives comme le programme universel de déjeuners. C'est pourquoi nous veillons à mettre en oeuvre des initiatives comme la banque d'aide au loyer. C'est pourquoi nous allons de l'avant avec un plafond d'augmentation de loyer de 3 %. C'est pourquoi nous mettons en oeuvre les autres mesures

Questions orales

d'abordabilité mentionnées. L'insécurité alimentaire est bien réelle. Cela a une incidence. Cela a une incidence sur les enfants. Cela a une incidence sur les familles. Nous devons trouver des moyens de favoriser l'abordabilité pour les gens du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi je suis fier de soutenir un gouvernement qui accorde la priorité aux gens du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit ce qu'ils voulaient. Réduire le prix de l'essence de 8,2 ¢ ou de 8,4 ¢ aujourd'hui, c'est un autre élément...

[Original]

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : On nous répète souvent que le Nouveau-Brunswick va de l'avant, que l'économie est forte et que les indicateurs sont positifs. Pourtant, derrière les slogans se cache une dure réalité. Plus de 32 000 personnes du Nouveau-Brunswick ont eu recours à une banque alimentaire le mois dernier. Près d'une personne sur cinq parmi elles occupe un emploi. Il ne s'agit pas d'une crise passagère, mais plutôt d'une honte durable.

Des organismes communautaires tirent la sonnette d'alarme. Le nombre de demandes explose, les dons s'essouffent et les coûts liés à l'alimentation ne cessent de grimper. Les chiffres ne mentent pas : ils traduisent une politique gouvernementale qui a échoué dans son rôle de protéger les gens qui travaillent fort, mais qui n'arrivent plus à suivre le coût de la vie. Des personnes à la retraite, incapables de joindre les deux bouts en raison d'un revenu fixe et d'une inflation galopante, se tournent aussi vers l'aide alimentaire.

Comment le gouvernement actuel peut-il parler de croissance économique, alors que de plus en plus de gens du Nouveau-Brunswick qui ont un emploi doivent quand même compter sur la charité pour se nourrir?

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci beaucoup de la question. Il s'agit d'une question qui va droit au coeur du travail que fait notre équipe depuis que notre gouvernement a été élu il y a un an.

[Traduction]

L'équipe a travaillé jour après jour pour se rendre sur le terrain auprès des gens du Nouveau-Brunswick en vue de s'attaquer aux questions qui importent le plus pour eux. Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit que le coût de la vie était trop cher et qu'ils n'avaient pas les moyens de payer leur loyer. Pour nous attaquer à la situation, nous avons mis en oeuvre un plafond d'augmentation de loyer et une prestation d'aide au loyer versée directement au locataire. Des personnes nous ont dit que, même chez elles... Des personnes âgées perdaient le contrôle de leurs factures d'impôts fonciers. Nous avons mis en oeuvre un gel de leur évaluation foncière, et nous procédons actuellement à une réforme complète de l'impôt foncier. Les parents nous ont dit qu'ils peinaient à envoyer leurs enfants à l'école le ventre plein ; nous avons donc mis en oeuvre un programme universel de déjeuners pour aider les familles et soutenir les enfants dans leur apprentissage. Les personnes âgées nous ont dit qu'elles n'avaient pas les moyens de se permettre les vaccins dont elles avaient

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

besoin ; nous avons donc rendu gratuits les vaccins contre le virus respiratoire syncytial. Aujourd'hui, nous avons mis en oeuvre une mesure de réduction du prix de l'essence de 8,2 ¢ le litre, une réduction dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} décembre, car nous nous concentrons sur les gens du Nouveau-Brunswick et nous veillons à ce qu'ils aient une vie abordable ici.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

[Original]

La période des questions est terminée.